



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-77

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
30/11/2023

Date d'affichage
01/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/12/2023

et publication du :

14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Étaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme DOIREAU Florence donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. PONT Damien donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric

Étai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. PONT Damien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Mme LE MINDU Isabelle

Objet : Affaires générales - Affaires générales - CART - Convention de mise à disposition des équipements de proximité - Aire de jeux du Bois Saint-Jacques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CC2305SP03 du Conseil Communautaire de la CART du 30 mai 2023 relative à la convention de mise à disposition des terrains pour l'installation d'équipements de proximité de type aire de loisirs et sportive sur les communes du territoire ;

VU l'installation de l'aire de jeux dans le parc municipal du Bois Saint-Jacques au Perray-en-Yvelines ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'entretien, la maintenance et les réparations de cette installation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention mise en place par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'entretien, la maintenance et les réparations de l'aire de jeux dans le parc municipal du Bois Saint-Jacques au Perray-en-Yvelines,

D'AUTORISER le Maire à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente, ainsi que l'ensemble des actes et pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 8 décembre 2023



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-078-2178 04883-20231208-202377-DE